



Pour nous écrire :

SNTF - Alpespace - Bâtiment Annapurna
24 rue Saint-Exupéry
CS 80600 - 73802 MONTMELIAN CEDEX

Pour venir nous rencontrer :

Alpespace/Bâtiment Annapurna
24 rue Saint-Exupéry
73800 PORTE-DE-SAVOIE

Tél.: 04 79 26 60 70

info@domaines-skiabiles.fr
www.domaines-skiabiles.fr

Monsieur le Directeur
du Bureau d'Enquête sur les Accidents
de Transport Terrestre
Grande Arche – Paroi Sud
92055 Paris-La-Défense Cedex

Francin le 22 septembre 2025

Monsieur le Directeur,

Votre rapport d'enquête sur l'accident survenu sur le téléphérique de la Cime Caron, le 19 novembre 2024, adresse la recommandation suivante à Domaines Skiabiles de France :

R4 : Développer l'animation de la culture de sécurité parmi les exploitants et le contrôle croisé des pratiques y compris celles exceptionnelles, en partenariat avec la profession et éventuellement avec l'assistance d'experts du domaine.

C'est la première fois qu'une recommandation nous est adressée par le BEA-TT et nous allons tout mettre en œuvre pour y répondre. La sécurité des remontées mécaniques est une préoccupation majeure des opérateurs de remontées mécaniques et notre chambre professionnelle y consacre beaucoup de temps, en participant activement à l'élaboration de la réglementation et à son porter à connaissance vers nos adhérents.

La chambre professionnelle a pour principales missions de représenter, de défendre et de professionnaliser ses adhérents. La professionnalisation se décline sous plusieurs formes et toutes participent directement à alimenter la culture de la sécurité.

Entre autres actions développées par Domaines Skiabiles de France depuis plusieurs années pour contribuer à la professionnalisation de nos adhérents, on peut citer :

- Les formations « métiers » développées avec le pôle examen/formation de Domaines Skiabiles de France, qui concernent par exemple la conduite et la surveillance des installations, le réglage et le dépannage des installations, l'exercice des missions de responsable de grande inspection, l'évacuation verticale des téléportés. Plus de 1000 salariés de la branche bénéficient en moyenne chaque année de ces formations.
- Les certificats de qualification professionnelle, développés avec ce même pôle, qui permettent de valider les compétences des salariés de la branche à l'issue de plusieurs mois de pratique en entreprise. Ils concernent les conducteurs de tous les types d'appareils et, depuis peu, les salariés de la maintenance. Ces CQP, validés par les partenaires sociaux et le ministère du travail, sont reconnus par le STRMTG. Ils combinent une épreuve théorique, qui permet de valider les connaissances générales requises pour tenir un poste de conduite d'un type d'installation (détaillées dans un support pédagogique) et une épreuve pratique, évaluée par des jurys professionnels (experts reconnus de la branche ayant suivi la formation ad-hoc). Plus de 550 candidats se présentent chaque année aux CQP de conduite des remontées mécaniques, avec un taux de réussite moyen de 85 %.

- Les réunions annuelles de techniciens de remontées mécaniques dans les sections géographiques de Domaines Skiables de France animées par leurs représentants dans la commission « remontées mécaniques » et très souvent par le chargé de mission de Domaines Skiables de France. Ces réunions consacrent un temps important au partage et à la mutualisation des retours d'expérience et des bonnes pratiques. Elles sont très appréciées et connaissent une forte participation (au global, près de 150 personnes participent annuellement à ces réunions).
- La mise en place, en 2017, d'un organisme d'inspection des SGS agréé par le STRMTG, avec des auditeurs issus des sociétés d'exploitation, experts de l'exploitation et de la maintenance. Depuis sa création, cet organisme a réalisé environ 300 audits sur la gestion de la sécurité de l'exploitation et de la maintenance des remontées mécaniques et des tapis roulants, avec des rapports précis, communiqués aux exploitants et aux bureaux du STRMTG, qui inscrivent les exploitants dans une démarche d'amélioration continue.
- La collaboration avec AFM42, une société constituée d'anciens pilotes et responsables de maintenance chez Air France qui a permis de développer la culture de la sécurité au sein de la commission remontées mécaniques, en identifiant notamment l'importance de la robustesse des organisations pour faire face aux aléas, en particulier ceux liés aux facteurs humains. Cette société a animé une table ronde sur les facteurs humains et organisationnels lors de notre congrès annuel en 2018 et plusieurs adhérents ont travaillé directement avec elle par la suite, dans un cadre établi avec Domaines Skiables de France, pour améliorer la gestion des signaux faibles et plus globalement du retour d'expérience.

Ces actions, qui illustrent concrètement l'animation par Domaines Skiables de France de la culture de la sécurité et du partage des pratiques au sein de la branche, ont vocation à être poursuivies pour la plupart d'entre elles. Nous sommes néanmoins conscients de l'intérêt d'aller plus loin et nous envisageons pour cela plusieurs axes de travail présentés ci-après.

En préambule, nous rappelons ici que la sécurité des remontées mécaniques repose sur 3 piliers que sont le constructeur, l'exploitant et l'utilisateur, sous le contrôle vigilant du STRMTG.

Concernant les usagers, des actions de sensibilisation et d'information ont déjà été conduites par Domaines Skiables de France, en collaboration notamment avec les syndicats de moniteurs de ski et les services de contrôle.

Concernant les constructeurs, DSF échange régulièrement avec eux. Un pôle dédié « relations avec les constructeurs » est même identifié au sein de la commission remontées mécaniques.

Il semblerait utile d'améliorer le partage des retours d'expérience avec eux pour alimenter la culture de la sécurité et augmenter la disponibilité des appareils en zone de montagne. En effet, certaines conceptions sont sensibles aux changements de météo (givre, température trop basse ou trop chaude) et génèrent parfois des dysfonctionnements de dispositifs ou fonctions de sécurité, sur des appareils neufs ou récemment modifiés. C'est le cas par exemple de certains dispositifs de pesage sur les téléphériques à attaches débrayables, de dispositifs d'arrêt radiocommandés exigés sur les véhicules de maintenance des téléphériques, de barrières immatérielles utilisées pour détecter une personne mal débarquée,

Ces dysfonctionnements ou défauts de conception n'impactent pas directement la sécurité des installations, mais leur disponibilité, car ils déclenchent des arrêts intempestifs, qui pénalisent fortement les exploitants, et peuvent susciter un risque d'exploitation non-conforme.

Pour améliorer l'animation de la culture de la sécurité au sein de la branche et le partage des pratiques, nous envisageons de mettre en œuvre les actions complémentaires suivantes :

- Organisation d'une table ronde sur la culture de la sécurité lors de notre congrès annuel, prévu début octobre 2025, à laquelle le BEA-TT est invité.
- Avant la fin de l'année 2025, commande d'une réflexion à un prestataire pour définir une méthode visant à développer la culture de la sécurité dans les entreprises de la branche.
- D'ici la fin de la saison d'hiver 2025/2026, identification des « points noirs » avec les constructeurs/fabricants, à partir des retours d'un échantillon représentatif d'exploitants (les membres de la commission « remontées mécaniques »). Dans le courant de l'année 2026, organisation de réunions bilatérales avec chaque constructeur, afin de traiter ces points.
- D'ici fin 2025, synthèse des observations mentionnées dans les rapports de l'organisme d'inspection des SGS de DSF et partage de cette synthèse avec tous les adhérents et partenaires, en valorisant précisément les points forts et en proposant des exemples d'actions correctives pour remédier aux points sensibles et non-conformités.
- Dans les 12 prochains mois, réflexion au sein de la commission remontées mécaniques, pour définir les modalités de mise en place d'un comité de retour d'expérience de la branche.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancement de ces différentes actions.

Vous assurant de notre totale implication sur la sécurité de l'exploitation et de la maintenance de nos installations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Laurent REYNAUD

Délégué Général

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Copie : STRMTG et IARM France